

Prochaines étapes pour les PFAS toxiques « Produits chimiques éternels »

Action cancer du sein du Québec, Ecojustice, Environmental Defence Canada, la Fondation David Suzuki et l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME)

FICHE D'INFORMATION
POUR LES MÉDIAS

Mars 2025

Malgré la toxicité et l'utilisation généralisée des PFAS, les lois canadiennes sur les substances toxiques n'ont pas traité de manière significative cette catégorie de milliers de produits chimiques, créant ainsi un héritage toxique pour les générations futures. La finalisation de l'évaluation des risques liés aux PFAS et la proposition d'inscrire cette catégorie comme « toxique » en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) constituent des étapes positives pour protéger notre santé, mais pour fermer le robinet des PFAS, il faudra une ordonnance d'inscription définitive suivie d'interdictions et de restrictions afin d'éliminer ces substances chimiques toxiques de nos produits. Les produits de consommation représentent une source importante d'exposition directe aux PFAS et ils contaminent notre eau potable, nos sols et nos écosystèmes depuis leur utilisation jusqu'à leur disposition. Le gouvernement fédéral doit écouter les [chercheur·es sur les PFAS](#) et prendre des mesures urgentes.

Que sont les « produits chimiques éternels » ou les PFAS ?

Les PFAS, ou substances per- et polyfluoroalkyles, constituent une catégorie de milliers de substances chimiques utilisées dans des produits en raison de leurs propriétés étanches, anti-tâches et anti-adhérentes, ainsi que dans des secteurs industriels tels que le placage de métaux, les pâtes et papiers, et la fracturation hydraulique pour le pétrole et le gaz. Ces substances ne se dégradent jamais dans l'environnement, sont cancérigènes et perturbent le système endocrinien. On [estime](#) qu'elles pourraient coûter jusqu'à 9 milliards de dollars par an en coûts de santé pour le Canada.

Où trouve-t-on les PFAS ?

Les PFAS sont omniprésents dans notre quotidien et sont utilisés dans une grande variété de produits domestiques et industriels, notamment les emballages alimentaires, les produits de beauté, les matelas et les vêtements. Comme ils ne se dégradent pas, ils s'infiltreront dans notre alimentation et notre eau potable, s'accumulant ainsi dans nos corps.

Qui est responsable de ce désastre toxique ?

Seules [douze entreprises chimiques](#) sont responsables de la production mondiale de PFAS et de la contamination qui en découle. Les poursuites visant à obtenir réparation pour les coûts colossaux de la pollution aux PFAS sur l'environnement et la santé humaine ne font que commencer. Des recours collectifs contre ces fabricants ont été intentés par des [provinces](#) et des [municipalités](#), des [États américains](#), des pompiers et des [communautés affectées](#). Cela rappelle les poursuites contre l'industrie du tabac et des opioïdes, qui ont abouti à des réclamations de plusieurs milliards de dollars. Les litiges sur les PFAS occuperont les tribunaux pendant des années.

Pourquoi les gouvernements du Canada n'ont-ils pas encore interdit les PFAS ?

Le [lobbying coordonné des industries](#) qui fabriquent, utilisent et polluent l'environnement avec les PFAS a sapé les actions réglementaires. Des remplacements pour les PFAS existent déjà sur le marché pour plusieurs applications liées aux produits. Des délais de transition adéquats réduisent les impacts pour les entreprises qui reformulent et éliminent les PFAS de leurs produits, comme c'est le cas dans la feuille de route réglementaire de l'UE, où les applications dites « essentielles » et plus difficiles à substituer auront plus de temps pour innover. Des centaines de marques ont [déjà éliminé](#) les PFAS, dont Levi's, H&M et d'autres.

Que fait le gouvernement fédéral ?

Les normes canadiennes plus faibles en matière de protection de l'environnement et des consommateurs sont désignées par les États membres de l'UE comme [un obstacle au commerce](#). Le Canada a passé les quatre dernières années à évaluer la classe des PFAS et a maintenant finalisé son évaluation, confirmant que cette classe de PFAS est considérée comme des "substances toxiques". Un projet d'Ordonnance en Conseil a été proposé pour inscrire cette classe comme toxique dans l'annexe 1 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE). L'inscription proposée de la classe exclut les PFAS considérés comme des fluoropolymères, tels que le polytétrafluoroéthylène (PTFE), connu sous la marque Teflon.

Quels sont les produits contenant des PFAS qui seront réglementés ?

L'approche proposée par le Canada pour l'action réglementaire consiste à cibler les mousses anti-incendie chargées en PFAS en 2025, et à inclure les cosmétiques, les peintures et les revêtements, les matériaux en contact avec les aliments et la cire de ski d'ici 2027. D'autres priorités d'élimination doivent inclure tous les produits pour enfants, les produits de soins personnels, le papier et le carton, et suivre l'exemple des États américains et de l'UE dans leurs éliminations prioritaires axées sur les produits et les secteurs.

Recommandations :

Le Canada a contribué à mener le monde vers un avenir moins toxique, et ce leadership est plus que jamais nécessaire. Pour aider à faire face à la menace croissante que représentent les PFAS, le gouvernement canadien doit :

1. **Finaliser rapidement l'inscription de la classe des PFAS** et accélérer la mise en place de mesures réglementaires.
2. **Interdire les PFAS dans les produits du quotidien** – des vêtements aux produits de soins personnels – et finaliser immédiatement la réglementation sur le PFOA avec une interdiction complète dans les articles.
3. **Soutenir les solutions et produits sans PFAS au Canada.** De nombreuses entreprises démontrent déjà qu'il est possible de se passer des PFAS et ont amorcé leur élimination progressive. Cependant, les mesures volontaires ne suffisent pas à protéger contre une exposition accrue aux PFAS. Aucun obstacle technique ou économique ne justifie de maintenir ces substances au regard de leurs impacts négatifs sur la santé et l'environnement.
4. **Faire payer les pollueurs.** Renforcer les enquêtes, l'application de la loi et les mesures de responsabilisation à l'égard des fabricants, importateurs, utilisateurs et pollueurs de PFAS, afin qu'ils assument les coûts élevés supportés par les municipalités pour la dépollution et le traitement de l'eau. Éliminer les PFAS des produits contaminant l'eau potable municipale, les eaux usées, les flux de déchets, les biosolides et les sites d'enfouissement contribuera également à réduire cette pollution.

Que font les autres juridictions ?

De nombreuses juridictions, telles que l'UE et certains États américains, prennent rapidement des mesures réglementaires basées sur les produits, et les suppressions progressives ont déjà commencé - en voici quelques exemples :

UE :

- En février, l'UE a [finalisé un règlement sur les emballages plastiques](#) qui restreint les PFAS.
- Également en février, le Parlement français a [voté en faveur](#) de la restriction des PFAS.
- L'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) développe son approche de restriction des PFAS et [examine](#) actuellement les mastics, les textiles, l'impression, les applications médicales, les emballages et les produits pharmaceutiques, en plus de ses précédentes [investigations](#) sur les cosmétiques, la cire de ski, le placage et les produits métalliques, les textiles, les revêtements, le cuir, les vêtements, les tapis, les matériaux en contact avec les aliments, les emballages, ainsi que les secteurs du pétrole et de l'exploitation minière.

É-U :

- Trente États américains ont adopté des lois sur la responsabilité et l'élimination progressive des PFAS, ciblant les vêtements, les tapis et moquettes, les produits de nettoyage, les ustensiles de cuisine, les produits pour enfants, le fil dentaire, les mousses anti-incendie, les emballages alimentaires, les produits menstruels, ainsi que les produits de soins personnels et cosmétiques.
- Le département américain de la Défense (DOD) a cessé d'acheter des mousses anti-incendie à base de PFAS en 2023 et les a totalement éliminées en octobre 2024.

Quelles sont les réglementations sur les PFAS souhaitées par le public ?

Les sondages montrent que 4 personnes sur 5 vivants au Canada souhaitent des mesures contre les [PFAS](#) et s'inquiètent des impacts de cette classe de produits chimiques toxiques sur la santé et l'environnement.

L'an dernier, Environmental Defence a identifié plusieurs substances nocives dans des produits pour enfants, notamment des revêtements contenant des [PFAS](#), ces « substances chimiques éternelles », sur des gants d'hiver pour enfants. Les PFAS font partie des nombreuses substances toxiques affectant la santé des enfants. Le mois dernier, des [chercheurs ont déclaré](#) que « les produits chimiques et les plastiques constituent un défi planétaire majeur qui s'aggrave rapidement » et que cette situation « met en danger les enfants du monde entier et menace la capacité de reproduction de l'humanité. L'inaction face aux produits chimiques n'est plus une option. »